

## Compte rendu de la séance du conseil municipal du lundi 1 juillet 2019

### Nombre de conseillers :

En exercice : 39  
Présents : 28  
Excusés : 11  
Non excusés : 0

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le PREMIER JUILLET, à VINGT HEURES TRENTE, les membres du conseil municipal de la ville de Pontault-Combault se sont réunis en l'hôtel de ville, salle Madame Sans Gêne, sur convocation qui leur a été adressée le 25 juin 2019 par le maire, conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-12, du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de M. Gilles BORD, Maire.

### ETAIENT PRESENTS :

Mme SHORT FERJULE - M. CABUCHE - Mme LOPES - M. BECQUART -  
Mme VERGNAUD - M. OUMARI - Mme POTIN PIOT - M. TASD'HOMME -  
Mme MARTIN - M. HOUEMOND - Maires adjoints

M. GANDRILLE - M. TABUY - Mme DELESSARD - Mme DANY -  
M. GUILLOT - M. MOUILLOT - Mme TREZENTOS OLIVEIRA -  
M. ROUSSEAU - Mme LACERDA - M. FRISSON - M. CALVET -  
M. RENAUD - Mme HEUCLIN - M. FINANCE - M. TORDJEMANN -  
M. BEAURAIN - Mme HAUER - Conseillers municipaux

### ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. GHOZELANE - Mme GAUTHIER - Mme LESAGE - Mme IKIESSIBA -  
Mme MONDIERE - M. POMMOT - M. HESEL - M. MARTIN - Mme LAIR -  
M. JASPIERRE - Mme SALMIN.

### POUVOIRS :

M. GHOZELANE	à	M. BORD
Mme GAUTHIER	à	M. GUILLOT
Mme LESAGE	à	Mme MARTIN
Mme IKIESSIBA	à	Mme SHORT FERJULE
Mme MONDIERE	à	M. TASD'HOMME
M. POMMOT	à	M. CALVET
M. HESEL	à	M. FINANCE
M. MARTIN	à	M. BEAURAIN
Mme LAIR	à	Mme HEUCLIN
M. JASPIERRE	à	M. CABUCHE

SECRETAIRE DE SEANCE : Brigitte VERGNAUD

**Monsieur Bord** informe l'assemblée du décès de madame Julie Deseille, agent communal. Une minute de silence est observée à sa mémoire.

**Madame Vergnaud** procède ensuite à l'appel des présents.

Le procès-verbal du conseil municipal du 20 mai 2019 n'appelant aucune observation est approuvé à l'unanimité.

**Monsieur Bord** présente ensuite la liste des décisions prises en application de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

- 23.05.2019 Convention passée avec l'association Autonome de Parents d'Elèves de Pontault-Combault et l'association union locale FCPE de Pontault-Combault pour la mise à disposition gratuite d'un local collectif résidentiel d'une superficie d'environ 38 m<sup>2</sup> sis 16 rue de l'Orme au Charron.
- 23.05.2019 Convention passée avec l'association Combo Réseau pour la mise à disposition gratuite d'un local collectif résidentiel d'une superficie d'environ 22 m<sup>2</sup> sis 77 rue des Prés Saint Martin.
- 24.05.2019 Marché sans mise en concurrence, ni publicité, passé avec la société Veyer SAS à Blois (41010) passé pour la mise ne place de cintres provisoires pour la mise en sécurité des voûtes de l'ouvrage de la rue Lucien Brunet. Contrat ordinaire d'un montant de 76 826,40 € TTC, conclu pour une durée prévisionnelle de 6 semaines, soit de sa notification au 22 juillet 2019.
- 28.05.2019 Renouvellement de l'adhésion au Centre Hubertine Auclerc (75015 Paris) pour un montant de 1 500 € pour l'année 2019.
- 05.06.2019 Convention passée avec l'association Portugaise, culturelle et sociale pour la mise à disposition gratuite de matériel et du parc de la mairie pour l'organisation de la 44<sup>ème</sup> Fête Franco-portugaise. Convention conclue du 5 au 9 juin 2019.
- 05.06.2019 Marché à procédure adaptée passé avec la société Poney des 4 saisons à Epineau les Voves (89400) pour l'organisation et l'animation du séjour organisé du 8 au 12 juillet 2019 – lot 1. Accord cadre de service d'un montant maximum de 23 100 € TTC.
- 05.06.2019 Marché à procédure adaptée passé avec la société Poney des 4 saisons à Epineau les Voves (89400) pour l'organisation et l'animation du séjour organisé du 12 au 16 août 2019 – lot 3. Accord cadre de service d'un montant maximum de 23 100 € TTC.
- 05.06.2019 Demande de subvention faite auprès du Conseil régional d'Ile-de-France fin de financer le plan « L'arbre en ville ». Sollicitation de la subvention maximale pouvant être allouée.
- 07.06.2019 Marché à procédure adaptée passé avec la société Les jardins de la sellerie à Limeil-Brévannes (94450) pour l'entretien des jardins et espaces verts du centre de secours de Pontault-Combault. Marché ordinaire de service d'un montant maximum annuel de 18 715,20 € TTC, conclu dans le cadre du groupement de commande pour une période initiale de 1 an à compter de sa notification, le nombre de périodes de reconduction étant fixé à 3.

- 11.06.2019 Marché sans mise en concurrence, ni publicité, passé avec la société La fête c'est vous à Maisse (91720) pour l'installation d'un carrousel dans le parc de l'Hôtel de ville. Marché de services à prix ferme d'un montant de 3 750 € HT conclu pour une période allant de sa notification et ce jusqu'au 15 septembre 2019.
- 19.06.2019 Marché à procédure adaptée passée avec la société Europ Event à Saint Ouen (95310) pour la fourniture de jeux pour l'évènement Loisirs O'Parc – lot 1 : Parcours aventure de 10 activités – trampoline élastique – mur d'escalade. Marché ordinaire de fournitures d'un montant de 25 410 € TTC, avec une exécution des prestations du 19 juillet au 4 août 2019.
- 19.06.2019 Marché à procédure adaptée passée avec la société Europ Event à Saint Ouen (95310) pour la fourniture de jeux pour l'évènement Loisirs O'Parc – lot 2 : faucheuse gonflable. Marché ordinaire de fournitures d'un montant de 1 744,80 € TTC, avec une exécution des prestations du 19 juillet au 4 août 2019.
- 19.06.2019 Marché subséquent passé avec la société Sovea à Chennevières-sur-Marne (94430) pour l'acquisition de 2 véhicules pour les espaces verts. Accord cadre à bons de commande d'un montant de 118 266,48 € TTC, dont le délai commence à courir à compter de la date de notification de ce bon.
- 19.06.2019 Marché subséquent passé avec la société Sovea à Chennevières-sur-Marne (94430) pour l'acquisition de 2 véhicules pour le service propreté urbaine. Accord cadre à bons de commande d'un montant de 47 003,12 € TTC, dont le délai commence à courir à compter de la date de notification de ce bon.
- 19.06.2019 Marché subséquent passé avec la société Sovea à Chennevières-sur-Marne (94430) pour l'acquisition de 2 véhicules pour le service hygiène des locaux et centres de loisirs. Accord cadre à bons de commande d'un montant de 39 079,92 € TTC, dont le délai commence à courir à compter de la date de notification de ce bon.
- 19.06.2019 Marché subséquent passé avec la société Eiffage à Ferrières en Brie (77164) pour des travaux de voirie du parking de la police municipal et du parvis de la MJC. Accord cadre d'un montant de 369 185,92 € TTC qui prendra effet à compter de sa notification. Le délai d'exécution est de 78 jours à compter de l'ordre de service prescrivant le début des travaux.

## **1 Rapport annuel sur les marchés de la gare et de l'OCIL - Exercice 2018**

Après en avoir délibéré,

- **PREND** acte de la présentation du rapport annuel sur les marchés de la gare et de l'OCIL – exercice 2018 - qui reprend les éléments techniques et financiers essentiels du rapport du délégataire complétés par des analyses sur l'évolution du service annexé à la délibération.

## **2 Rapport d'utilisation de la Dotation de solidarité urbaine - Exercice 2018**

Après en avoir délibéré,

- **PREND** acte de la présentation du rapport d'utilisation de la Dotation de solidarité urbaine ainsi que du tableau de financement des actions de développement social urbain pour l'exercice 2018, annexés à la délibération.

### 3 Décision modificative n° 1 - Exercice 2019

Après en avoir délibéré,

Par 32 VOIX POUR

Par 6 ABSTENTIONS (M. CALVET, Mme HEUCLIN, M. POMMOT, M. FINANCE, M. HESEL, Mme LAIR)

- DECIDE les ajustements budgétaires suivants :

#### Section de fonctionnement :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
libellé	Fonction	Chapitre	nature	Service	Ajustements budgétaires
Dotation forfaitaire	01	74	7411	FIN2	27 471,00
Dotation Solidarité Urbaine	01	74	74123	FIN2	39 025,00
Dotation National de Péréquation	01	74	74127	FIN2	11 157,00
Etat compensation Taxe Foncière	01	74	74834	FIN2	2 432,00
Etat compensation Taxe Habitation	01	74	74835	FIN2	42 401,00
<b>Total général :</b>					<b>122 486,00</b>

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
libellé	Fonction	Chapitre	nature	Service	Ajustements budgétaires
Virement à la section d'investissement	01	023	023	FIN2	40 000,00
Autres fournitures non stockées	823	011	60628	EV	10 000,00
Fournitures de petit équipement	024	011	60632	EVEN	3 000,00
Contrats de prestations de services	020	011	611	FIN2	9 486,00
Entretien terrains	823	011	61521	EV	5 000,00
Catalogues et imprimés	023	011	6236	COMM	5 000,00
Formation des élus	021A	65	6535	CAB	10 000,00
Titres annulés (sur exercices antérieurs)	020	67	673	FIN2	40 000,00
<b>Total général :</b>					<b>122 486,00</b>

#### Section d'investissement :

RECETTES D'INVESTISSEMENT					
Libellé	Fonction	Chapitre	Nature	Service	Ajustements budgétaires
Virement de la section de fonctionnement	01	021	021	FIN2	40 000,00
Produits des cessions d'immobilisations	001	024	024	FIN2	20 300,00
Subvention Région	822	13	1322	FIN2	132 000,00
GFP de rattachement : subventions Travaux/CAPVM	020	13	13251	FIN2	123 796,00
<b>Total général :</b>					<b>316 096,00</b>

DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
Libellé	Fonction	Chapitre	Nature	Service	Ajustements budgétaires
Frais d'études	823	20	2031	EV	26 700,00
Réseaux de voirie	822	21	2151	VOI2	120 000,00
Autre matériel et outillage de voirie	823	21	21578	EV	-26 700,00
Autre matériel et outillage de voirie	823	21	21578	EV	30 000,00
Matériel de transport	020	21	2182	LT	120 000,00
Autres immobilisations corporelles	822	21	2188	VOI1	5 000,00
Autres immobilisations corporelles	823	21	2188	EV	20 000,00
Autres immobilisations corporelles	020	21	2188	AT	6 000,00
Autres immobilisations corporelles	020	21	2188	FIN2	15 096,00
<b>Total général :</b>					<b>316 096,00</b>

**4 Avenant n° 2 au contrat de délégation de service public conclu avec la société EFFIA pour la construction, l'aménagement et l'exploitation d'un parc relais à la gare d'Emerainville - Pontault-Combault**

Après en avoir délibéré,

**Par 34 VOIX POUR**

**Par 4 ABSTENTIONS (M. CALVET, Mme HEUCLIN, M. POMMOT, Mme LAIR)**

- **APPROUVE** l'avenant de transfert au contrat de délégation de service public pour la construction, l'aménagement et l'exploitation d'un parc relais à la gare d'Emerainville – Pontault-Combault ;

- **AUTORISE** le maire à signer l'avenant n° 2 et tout document afférent.

**5 Avenant n° 1 à la convention de mise à disposition d'un logiciel de gestion des indemnités du personnel (CEGAPE)**

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **AUTORISE** le maire à signer avec la ville de Roissy-en-Brie l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition d'un logiciel de gestion des indemnités du personnel (CEGAPE).

**6 Désignation d'un conseiller municipal pour siéger au Conseil de discipline de recours des agents contractuels de la fonction publique territoriale**

Après en avoir délibéré,

**Par 36 VOIX POUR**

**Par 2 ABSTENTIONS (M. FINANCE, M. HESEL)**

- **DESIGNE** monsieur Jean-Claude Gandrille, conseiller municipal, pour siéger au Conseil de discipline de recours des agents contractuels de la fonction publique territoriale pour la durée de son mandat de conseiller municipal à la commune de Pontault-Combault.

**7 Exonération partielle de la taxe foncière bâtie en faveur des logements ayant fait l'objet de travaux d'économie d'énergie**

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **APPROUVE** l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties, pour une durée de cinq ans, sur les logements achevés avant le 1<sup>er</sup> janvier 1989 qui ont fait l'objet de dépenses d'équipement destinées à économiser l'énergie telles que définies dans le Code général des impôts ;

- **ADOPTE** un taux d'exonération à 50 % ;

- **AUTORISE** le maire à notifier cette décision aux services préfectoraux

## **8 Convention de participation pour les travaux de réhabilitation de la voirie avenue du Général de Gaulle**

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **APPROUVE** la convention de participation pour les travaux de réhabilitation de la voirie avenue du Général de Gaulle à Pontault-Combault, face au futur conservatoire Nina Simone, à passer avec la communauté d'agglomération Paris – Vallée de la Marne ;

- **AUTORISE** le maire à signer la convention de participation pour les travaux de réhabilitation de la voirie avenue du Général de Gaulle à Pontault-Combault, face au futur conservatoire Nina Simone.

## **9 Convention de participation pour les travaux d'aménagement de points d'arrêts - avenue du Duc de Dantzig et avenue Charles Rouxel**

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **APPROUVE** la convention de participation financière pour les travaux d'aménagements de points d'arrêts avenue du Duc de Dantzig et avenue Charles Rouxel à Pontault-Combault, à passer avec la communauté d'agglomération Paris – Vallée de la Marne ;

- **AUTORISE** le maire à signer la convention de participation financière pour les travaux d'aménagements de points d'arrêts avenue du Duc de Dantzig et avenue Charles Rouxel à Pontault-Combault.

## **10 Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association L'Apporte-plume**

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **AUTORISE** le maire à verser la subvention exceptionnelle de 700 € à l'association L'Apporte Plume de Pontault-Combault qui organise un concours de nouvelles ouvert à tout auteur de langue française.

## **11 Labellisation structure d'information jeunesse, anciennement PIJ**

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **APPROUVE** l'engagement d'une procédure de nouvelle labellisation Information jeunesse du Point information jeunesse de la commune pour une période de 3 ans (2019-2022) ;

- **AUTORISE** le dépôt d'un dossier de demande de labellisation auprès de la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Ile-de-France ;

- **AUTORISE** le maire à signer toute pièce ou document relatif à cette affaire.

## **12 Convention chantier-jeunes 2019**

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **APPROUVE** la convention à passer avec la société France Habitation ESH et l'APES dans le cadre du chantier jeunes prévu du 19 au 23 août 2019. Celui-ci consistera en la remise en peinture de porches de bâtiments de quartier de l'OCIL situé sur la rue des Prés Saint Martin et concernera un total de 10 à 15 jeunes ;

- **AUTORISE** le maire à signer ladite convention.

**13 Avenant à passer avec la Caisse d'allocations familiales pour le financement des accueils de loisirs sans hébergement "périscolaires"**

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **AUTORISE** le maire à signer l'avenant à la convention d'objectifs et de financement des accueils de loisirs sans hébergement « périscolaires » à passer avec la caisse d'allocation familiale.

**14 Convention à passer avec la communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne pour l'utilisation de l'espace culturel Les Passerelles**

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **AUTORISE** le maire à signer la convention d'utilisation de l'espace culturel Les Passerelles à passer avec la communauté d'agglomération de Paris - Vallée de la Marne.

**15 Convention à passer avec le Syndicat mixte d'aménagement du Morbras (SMAM) pour définir les conditions de mise à disposition de l'Etang du Coq dans le cadre du feu d'artifice du 13 juillet 2019**

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **APPROUVE** les termes de la convention à passer avec le Syndicat mixte d'aménagement du Morbras (SMAM) qui définit les conditions de mise à disposition de l'Etang du Coq dans le cadre du feu d'artifice du 13 juillet 2019 ;

- **AUTORISE** le maire à signer ladite convention.

**16 Convention de partenariat (Roissy-en-Brie/Pontault-Combault) relative à l'organisation du feu d'artifice du 13 juillet 2019**

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **APPROUVE** la convention de partenariat relative à l'organisation du feu d'artifice du 13 juillet 2019 ;

- **AUTORISE** le maire à signer la convention à passer avec la ville de Roissy-en-Brie.

**17 Commission d'Indemnisation Amiable des commerçants - Modification du règlement intérieur**

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **APPROUVE** le nouveau règlement intérieur de la Commission d'Indemnisation Amiable des préjudices économiques liés aux travaux de l'avenue de la République.

**18 Droit de préemption urbain**

Après en avoir délibéré,

**Par 36 VOIX POUR**

**Par 2 ABSTENTIONS (M. FINANCE, M. HESEL)**

- **ABROGE** la délibération n° 2019\_02\_11-13 du Conseil municipal en date du 11 février 2019 instituant le droit de préemption urbain ;

- **DECIDE** d'instituer le droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones urbaines et à urbaniser du Plan local d'urbanisme approuvé le 20 mai 2019 ;

- **RAPPELLE** que le maire possède délégation du conseil municipal pour exercer au nom de la commune le droit de préemption urbain dans les conditions définies par délibération du 9 avril 2018 en application de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

- **DIT** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois et qu'une mention sera insérée dans deux journaux diffusés dans tout le département, en application de l'article R. 211-2 du code de l'urbanisme.

### **19 Obligation de dépôt d'une déclaration préalable pour l'édification de clôture**

Après en avoir délibéré,

**Par 36 VOIX POUR**

**Par 2 ABSTENTIONS (M. FINANCE, M. HESEL)**

- **ABROGE** la délibération n° 2019\_02\_11-15 du Conseil municipal en date du 11 février 2019 instituant l'obligation de dépôt d'une déclaration préalable pour l'édification de clôture ;

- **DECIDE** de soumettre l'édification de clôture à une procédure de déclaration préalable, sur l'ensemble de son territoire communal, en application des dispositions de l'article R. 421-12 du Code de l'urbanisme.

### **20 Obligation de soumettre les travaux de ravalement à déclaration préalable**

Après en avoir délibéré,

**Par 36 VOIX POUR**

**Par 2 ABSTENTIONS (M. FINANCE, M. HESEL)**

- **ABROGE** la délibération n° 2019\_02\_11-16 du Conseil municipal en date du 11 février 2019 instaurant l'obligation de soumettre les travaux de ravalement à déclaration préalable ;

- **DECIDE** de soumettre les travaux de ravalement à une procédure de déclaration préalable, sur l'ensemble de son territoire communal, en application des dispositions de l'article R. 421-17-1 du Code de l'urbanisme.

### **21 Obligation de soumettre toute démolition à permis de démolir sur l'ensemble du territoire communal**

Après en avoir délibéré,

**Par 36 VOIX POUR**

**Par 2 ABSTENTIONS (M. FINANCE, M. HESEL)**

- **ABROGE** la délibération n° 2019\_02\_11-17 du Conseil municipal en date du 11 février 2019 instaurant le permis de démolir sur l'ensemble du territoire communal ;

- **DECIDE** d'instaurer le permis de démolir pour tous travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie de construction située sur le territoire communal, à l'exception des démolitions visées à l'article R. 421-29 du Code de l'urbanisme



**22 Signature d'une convention entre la communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne (CAPVM) et la ville pour la liaison du dispositif de vidéo protection du nouveau conservatoire vers le Centre de supervision urbain (CSU) de la police municipale**

Après en avoir délibéré,

**Par 34 VOIX POUR**

**Par 4 ABSTENTIONS (M. CALVET, Mme HEUCLIN, M. POMMOT, Mme LAIR)**

- **AUTORISE** le maire à signer la convention de partenariat entre la communauté d'agglomération Paris – Vallée de la Marne et la commune de Pontault-Combault pour l'exploitation du dispositif de vidéo protection du conservatoire Nina Simone.

**23 Equipements communaux mis à disposition de candidat ou de leur représentant à l'élection municipale 2020 dans le cadre de leur campagne électorale**

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **APPROUVE** la liste des équipements municipaux qui seront mis à disposition de candidat ou de leur représentant à l'élection municipale 2020 dans le cadre de leur campagne électorale, à savoir :

- Les deux espaces de la salle des fêtes Jacques Brel
- La salle Madame Sans-Gêne
- La salle Catherine Hubscher
- La salle du Pigeonnier
- La salle de la Graineterie
- L'annexe du gymnase Boisramé
- La salle de réunion du gymnase Jacqueline Auriol ;

- **DIT** que ces équipements seront gracieusement mis à disposition ;

- **PRECISE** que l'utilisation de ces locaux devra être compatible avec la législation et les règlements intérieurs des équipements précités, le maintien de l'ordre public, l'exécution des services publics et autres affectations ;

- **PRECISE** que l'utilisation de ces locaux devra respecter la procédure de demande et d'attribution adressée au Directeur général des services à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h 40.

  
  
Gilles Bord  
Maire de Pontault-Combault